BÂTONNIÈRES
DU MONDE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 25 novembre 2026

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Afghanes : effacées par la loi, défendues par le droit

À l'occasion du 25 novembre, Bâtonnières du Monde, qui rassemble des femmes dirigeant ou ayant dirigé des barreaux à travers le monde, consacre cette journée aux femmes et aux filles d'Afghanistan. Ses membres plaident pour que l'apartheid de genre soit reconnu comme un crime contre l'humanité, et pour que les responsables de cette persécution rendent des comptes.

Il est des violences qui frappent dans l'ombre. En Afghanistan, la violence faite aux femmes s'exerce en plein jour, et elle a force de loi.

Depuis le retour des talibans au pouvoir en août 2021, décret après décret, les femmes ont été retirées de la société afghane. Passé l'âge de douze ans, les filles n'ont plus le droit d'aller à l'école. L'université, la plupart des emplois, les espaces publics et les déplacements sans tuteur masculin leur sont interdits. En août 2024, la loi sur la « promotion de la vertu et la prévention du vice » a gravé cette exclusion dans le marbre : visage et corps couverts, voix proscrite en public.

Et l'étau continue de se resserrer, jusqu'aux fenêtres des maisons, qui doivent désormais être occultées lorsqu'elles donnent sur des espaces occupés par des femmes. Depuis 2024, de nouvelles mesures ont encore restreint le travail des femmes, leur accès à la formation professionnelle et leur participation à la société civile. Les dernières formations médicales qui leur restaient ouvertes ont été fermées. Dans un pays où les femmes ne peuvent, en pratique, être soignées que par des femmes, c'est leur santé, et donc leur vie, que l'on condamne.

Apparaître. Parler. Apprendre. Se soigner. Vivre. Tout leur est interdit. En Afghanistan, être femme est une faute. Elles sont coupables, en un mot, d'exister.

Le 12 octobre dernier à Genève, à l'occasion de l'assemblée générale de Bâtonnières du Monde, Fawzia Koofi, ancienne vice-présidente de l'Assemblée nationale afghane, en a témoigné devant les bâtonnières et vice-bâtonnières réunies pour l'occasion. Elle a décrit un pays où les femmes ont été rendues invisibles, et où la violence se vit dans la chair, chaque jour. Elle nous a demandé de protéger celles dont la parole a été confisquée. Elle nous a aussi mises en garde : ce que vivent aujourd'hui les Afghanes, d'autres femmes pourraient le vivre demain. Ce 25 novembre, nous nous tenons à ses côtés.

Lorsque la loi devient l'instrument de l'oppression, c'est par le droit qu'il faut y répondre.

UNE JUSTICE VIDÉE DE SES FEMMES

Nous qui dirigeons ou avons dirigé des barreaux, nous mesurons ce que signifie le démantèlement d'une justice. Avant 2021, l'Afghanistan comptait des femmes juges, procureures, avocates et universitaires, qui œuvraient, avec leurs homologues masculins, à bâtir l'État de droit et protégeaient les droits humains. Elles ont été écartées. Beaucoup vivent aujourd'hui cachées ou en exil, menacées pour avoir appliqué la loi et défendu d'autres femmes.

Ces mesures violent les principes les plus fondamentaux du droit international : l'égalité devant la loi, le droit à l'éducation, le droit au travail, la liberté de circulation, l'interdiction de toute discrimination. L'Afghanistan demeure lié par ses engagements internationaux en matière de droits humains. Le régime taliban les foule aux pieds chaque jour.

Un système qui refuse à la moitié de sa population l'égalité devant la loi est tout sauf un État de droit. Il en est la négation.

LE DROIT DOIT DIRE LE CRIME

Experts des Nations unies, juristes et organisations de défense des droits humains, ils sont nombreux à qualifier ce système d'apartheid de genre. Mais le droit international ne le reconnaît pas encore. Sous l'égide des Nations unies, les États préparent la première convention internationale consacrée aux crimes contre l'humanité. Ce futur traité doit être l'occasion de dire enfin ce crime dans les mots du droit.

La justice internationale a commencé à répondre. La Cour pénale internationale a délivré des mandats d'arrêt contre le chef suprême des talibans, le président de leur Cour suprême et deux ministres chargés de l'éducation, pour crime contre l'humanité de persécution fondée sur le genre. Encore faut-il que ces mandats soient exécutés.

NOS CONVICTIONS, NOTRE ENGAGEMENT

Bâtonnières du Monde affirme que :

l'apartheid de genre doit être reconnu par le droit international pour ce qu'il est, un crime contre l'humanité ;

les responsables de cette persécution doivent répondre de leurs actes devant la justice ;

les Afghanes menacées doivent pouvoir trouver protection et refuge.

Bâtonnières du Monde prend sa part et s'attache à faire entendre la situation des femmes afghanes dans chacune des enceintes où siègent ses membres, à refuser toute normalisation du régime qui les persécute, et à soutenir celles qui, depuis l'exil, continuent de se battre pour les droits de toutes.

Leur effacement ne sera jamais notre silence.